

majorité. Pour ce qui regarde ma propre province, la droite peut, à proprement parler, représenter la majorité ; mais depuis la loi de 1882, je ne qu'elle représente réellement une majorité passable de la province d'Ontario. Mais si cela était, je nie que la droite soit justifiable de prétendre que l'on ne puisse maintenant élire un parlement, qui représente convenablement la majorité du peuple du Canada, et si cela est admis, je prétends que la droite est entièrement sans excuse de vouloir changer l'état de choses actuel. Le peuple, qui a confié un mandat à la droite, n'a pas eu l'occasion d'exprimer son opinion, ou de dire si le présent système doit être modifié. Il ne peut y avoir aucun doute que la présente mesure, à moins que l'amendement de mon honorable ami de Norfolk-Nord (M. Charlton) triomphe, ébranlera considérablement la base fédérative de notre gouvernement, et y substituera une union législative. La présente mesure aura aussi cet autre résultat d'élargir considérablement la base de la représentation, ce que parmi nous les uns repoussent et ce que les autres croient être un grand pas en avant. Puis, l'honorable député de Kent (M. Landry) a parlé, et a très-bien parlé sur l'à-propos qu'il y avait pour tous les membres de la Chambre de se souvenir qu'ils ne représentaient pas seulement les provinces, mais aussi la Confédération du Canada, et j'approuve, dans une grande mesure, cette manière de voir. Mais, M. le Président, en se souvenant de cela, il faut se rappeler aussi que nous sommes tenus de conserver le caractère fédéral de la présente Confédération. Nous devons reconnaître, d'un autre côté, que nous ne formons pas un corps parfaitement homogène.

Si toutes les provinces étaient semblables ; si toutes les provinces étaient habitées par des hommes de la même race ; si ces hommes avaient les mêmes intérêts ; s'ils formaient, en un mot, un corps parfaitement homogène, je pourrais alors comprendre que l'on eût beaucoup à dire sur la présente mesure et un bon nombre d'autres. Mais, M. le Président, il est inutile d'essayer de méconnaître le fait bien connu de tous ceux qui ont porté la plus légère attention à la constitution de la Confédération canadienne, que loin d'être un corps homogène, la Confédération constitue non seulement un corps divisé géographiquement parlant, mais ayant aussi des intérêts opposés sur plusieurs points. Il ne faut pas perdre de vue, non plus, qu'en outre de ces divers intérêts, il y a aussi la diversité des goûts, des sentiments, des préjugés au sein d'une grande partie de notre population. Je me souviens d'avoir entendu, bien des fois, le premier ministre—et aussi, je crois, le ministre des travaux publics et d'autres hommes marquants—faire remarquer que la saine politique ne consistait pas à ignorer, mais à reconnaître ces diversités ; que la vraie politique nous conduisait à traiter avec égard les préjugés, si nous voulons les appeler ainsi, ou si on le veut, les sentiments, les goûts et les habitudes de ceux qui composent la présente Confédération du Canada. Si vous jetez les yeux sur les divers pays du monde, vous verrez que les plus grandes infortunes qui soient arrivées aux nations, situées comme nous le sommes, ont eu pour cause la tentative d'imposer une union législative aux pays habités par des hommes ayant des habitudes et des manières de penser différentes. Nous n'avons pas besoin d'aller plus loin qu'en Angleterre, notre mère-patrie, pour voir le résultat de cette tentative de gouverner ainsi des pays habités par différentes races.

Je n'ai pas besoin de rappeler aux membres de ce comité qu'il y a deux ou trois ans, cette Chambre, sortant un peu de sa juridiction légitime, a offert son avis à la mère-patrie, l'engageant à dissoudre pratiquement son union législative et d'essayer une confédération, ressemblant beaucoup à la nôtre, et tenant compte des différentes habitudes et des manières de penser, comme je viens de le dire, des diverses races qui composent le Royaume-Uni. Je suis d'avis que nous devons précisément tenir à la même chose ici, de peur que, malgré nos bonnes intentions, peut-être, nous adoptions, inconsidérément, un système uniforme, non

seulement en matière de cens électoral, mais aussi en bien d'autres choses, que nous ne prévoyons pas, et dont le cens électoral serait comme le marchepied. Cette considération devrait nous engager à nous abstenir d'essayer d'obtenir l'uniformité, pour me servir d'une expression employée par le premier ministre. Nous devrions, plutôt, reconnaître dans sa plus grande étendue possible, le droit inaliénable de chaque province de régler ses propres affaires, et, entre autres choses, de déterminer le cens électoral, dont dépend le caractère de la représentation que nous aurons dans ce parlement. C'est, d'après moi, le seul moyen sensé et pratique de résoudre cette question compliquée. On peut trouver quelque chose à dire en faveur du présent bill. Je ne suis pas prêt à nier que l'honorable premier ministre ait strictement le droit de présenter ce bill. Mais ce que je conteste, c'est son opportunité et sa sagesse dans les circonstances actuelles. Sans entrer dans les détails et essayer d'estimer exactement le coût de l'opération de la présente mesure—et je ferai remarquer ici que c'était le devoir sacré des ministres, et plus particulièrement du premier ministre, chargé du bill, de nous donner au moins une estimation approximative de ce qu'il coûtera—je dis qu'il est inopportun, dans les circonstances actuelles, d'ajouter à nos dépenses déjà immenses, la somme considérable qui sera nécessaire pour l'application de la présente mesure.

Puis, il y a une autre considération que les honorables membres de la droite feront bien de ne pas perdre de vue. Il y a le danger—il est inutile de le méconnaître—que, si l'application de la présente mesure est poussée trop loin ; s'il devient évident pour une grande partie de la population qu'un parti est déterminé, par des moyens légitimes ou non, à perpétuer sa prépondérance dans ce parlement, vous pourriez réussir, non pas à perpétuer cette prépondérance, mais à diviser pratiquement les provinces du Canada en deux camps ennemis. Voilà le danger que les hommes d'Etat doivent prévoir. Les honorables membres de la droite peuvent dire ce qu'il leur plaît, ou ce qu'ils pensent ; mais ils savent très bien, dans le secret de leurs cœurs, que le parti de l'opposition, dans certaines provinces, représente une bonne moitié et même plus que la moitié de la population totale. Il n'est pas sage que cette moitié, dans une province, surtout dans les grandes et importantes provinces, soit poussée à croire que l'intention du présent gouvernement et du parti qui l'appuie, est de la traiter injustement. En effet, la présente mesure, à sa face même, semble confier au gouvernement un pouvoir dont il abusera très probablement, à moins d'être doué de vertus surnaturelles. Pour cette raison seulement, s'il n'y en avait pas d'autres, je dis que la présente mesure, telle qu'elle est, doit être combattue des plus énergiquement par tout vrai patriote, par tout véritable ami de son pays.

Je ne discuterai pas davantage cette question à cette heure avancée de la nuit, bien que je fusse justifiable de le faire ; mais il se présentera d'autres occasions. Tout ce que je veux dire est ceci : j'enregistre mon protest contre l'introduction du principe d'une union législative, que comporte réellement la présente mesure, et contre cette tentative de détruire le principe fédératif sur lequel notre constitution repose. Des mesures de ce genre, je le répète, doivent être jugées non d'après la lettre simple d'un acte du parlement, mais d'après l'esprit de la constitution sous la protection de laquelle nous vivons, et c'est parce que je crois que la présente mesure est en opposition directe, non seulement à l'esprit de la Confédération, mais à toute union fédérative, que je m'opposerai de toutes mes forces à sa passation.

M. FOSTER: Je ne me serais pas levé pour occuper ce soir le temps du comité, vu que j'ai déjà parlé sur la question du cens électoral, si je n'y étais poussé par quelques remarques de l'honorable député qui vient de s'asseoir. Si je croyais que la mesure qui est maintenant devant le comité comportât tous les maux que les honorables députés